

Penser à effectuer une pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr>

### Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité** de moins de 6 mois     **Justificatif de domicile** en version papier  
Si vous êtes hébergé(e), fournir une **attestation d'hébergement** établie par l'hébergeant, **sa carte d'identité**
- Carte d'identité ou passeport à renouveler**
- Acte de naissance\*** avec filiation en original de moins de 3 mois, si vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans

### Pour les mineurs :

- Pièce d'identité du parent** qui accompagne l'enfant
- Jugement** de séparation ou de divorce (si résidence alternée second justificatif de domicile + titre d'identité de l'autre parent), le cas échéant

### Cas particuliers :

#### Inscription d'un nom d'usage

- Acte de mariage pour le nom d'épouse et/ou acte de décès pour le nom de veuvage

#### Perte ou Vol

- Déclaration de perte ou vol (établie au commissariat de police ou sur place lors du rendez-vous)
- Titre avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de transport) ou courrier officiel
- Timbre fiscal pour un renouvellement de carte nationale d'identité (voir ci-dessous)

#### Premier titre suite à l'acquisition de la nationalité française :

- Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation, le cas échéant
- Ancien titre d'identité étranger ou titre de séjour

#### Timbres fiscaux : disponibles en débit de tabac ou sur [timbre.impots.gouv.fr](https://timbre.impots.gouv.fr)

- 25 € (en cas de perte ou vol de la carte nationale d'identité)
- 86 € : passeport pour adulte (validité 10 ans)
- 42 € : passeport pour mineur entre 15 et 18 ans (validité 5 ans)
- 17 € : passeport pour un mineur jusque 15 ans (validité 5 ans)

### POUR LES MINEURS :

- Dès l'âge de 12 ans **présence au dépôt et au retrait** : prise d'empreintes obligatoire.
- Pour les moins de 12 ans **présence obligatoire au dépôt**, facultative au retrait.
- Être en mesure de **communiquer la taille** au dépôt du dossier.

**Tout passeport ou C.N.I non retiré(e) dans les 3 mois à partir de sa date de fabrication sera détruit par nos services.**